

Fontenay PPDC : Réorg. du 21 novembre 2016

La CFDT ne lâche pas sur les contreparties !

Dans le cadre des négociations en cours, la CFDT a été reçue une nouvelle fois en bilatérale par la Directrice d'établissement.

Jusqu'au bout la CFDT a bataillé dans les différentes réunions avec la Direction pour avancer ses revendications et obtenir des contreparties à cette réorganisation.

La CFDT est bien consciente que les nouvelles suppressions d'emplois vont alourdir la charge de travail de chaque quartier.

Ce que la CFDT a fait acter :

- **La sécabilité démarrera le lundi 12 décembre** (les 21 et 22, les 28 et 29 novembre et les 5 et 6 décembre ne seront pas sécables). La CFDT continue de réclamer un report de 4 semaines.
La Directrice s'engage à proposer une doublure pour les agents qui le souhaitent et concernés par un changement de QL ou dont leur quartier serait fortement modifié avant la mise en œuvre de la réorganisation.
- **Aucune semaine de sécabilité programmée avant début avril 2017.**
- **3 promotions 1.3** sont déjà actées ainsi qu'1 promotion « Facteur qualité » en 2.3 sur Nogent.
- **La CFDT revendique un « Facteur Qualité Référent » en 2.3 sur Fontenay, de meilleures classifications pour les agents de cabine et davantage de 1.3.**
- **La Vente des quartiers aura lieu vers la fin septembre / début octobre, chaque facteur titulaire, démonté doit retrouver un quartier.**
- **1 CDD transformé en CDI sur Fontenay.**
- **Les collègues en CDD sont prolongés jusqu'à fin novembre minimum afin d'assurer les renforts nécessaires.**
- **Tous les dépassements horaires seront payés ou compensés.**

Ces contreparties seront actées dans les différents comptes-rendus d'audience et lors du comité technique. Il restera à les faire respecter localement.

La CFDT exige toujours :

- ⇒ **La communication du nombre de rouleurs exact et le comblement de tous les postes.**
- ⇒ **La mise à disposition de Top Case pour ceux qui en font la demande pour limiter le poids des sacoches.**
- ⇒ **La mise à disposition pour tous les titulaires des fiches de tournées après rééquilibrage.**
- ⇒ **Aucun recours à la sécabilité lorsque le Trafic est supérieur à 110%.**

**Pour soutenir et renforcer notre action,
syndiques-toi à la CFDT !**

